



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
(SCOT)
DU PAYS DU HAUT-DOUBS

1-6 / Rapport de présentation:

Fiches de synthèse du diagnostic
socio-économique et environnemental



SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DU
**HAUT
DOUBS**
MAIRIE
56, rue de la République
25304 PONTARLIER Cedex
T / 03 81 46 59 17

Document approuvé
le 27 mars 2024

Un territoire en cours de structuration

Un territoire rural sous influence de la Suisse

63 811 habitants (INSEE 2018)
 1 100 km² soit une densité de population de 55 hab./ km²
 79 communes dont 96 % des communes < 2 000 hab.
 500 / 1400 m d'altitude – périmètre total en Loi Montagne
 70 km de frontière avec la Suisse
 Deux Parcs Naturels Régionaux (PNR) dont 21 communes adhérentes (19/PNR du Haut Jura- 2/PNR Doubs Horloger) avec pour ville « porte » Pontarlier.

3 entités géo-économiques

- une bande frontalière montagneuse (CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs, CC de Montbenoit)
- une zone de plateaux (CC Frasnè-Drugeon et Altitude 800)
- un pôle mixte central et urbain (CC Grand Pontarlier)

Connecté directement à Besançon (via la RN57) et à la Suisse (Vallorbe et axe Lausanne-Genève), il constitue le pôle central du Massif du Jura côté France.

Une gouvernance à conforter

- Un Syndicat créé en mars 2016
 5 communautés de communes
 36 élus membres du conseil syndical
 4 commissions de travail composées d'élus des 5 EPCI :
- Aménagement et mobilités
 - Habitat, logement, urbanisme
 - Environnement et transition énergétique
 - Economie.

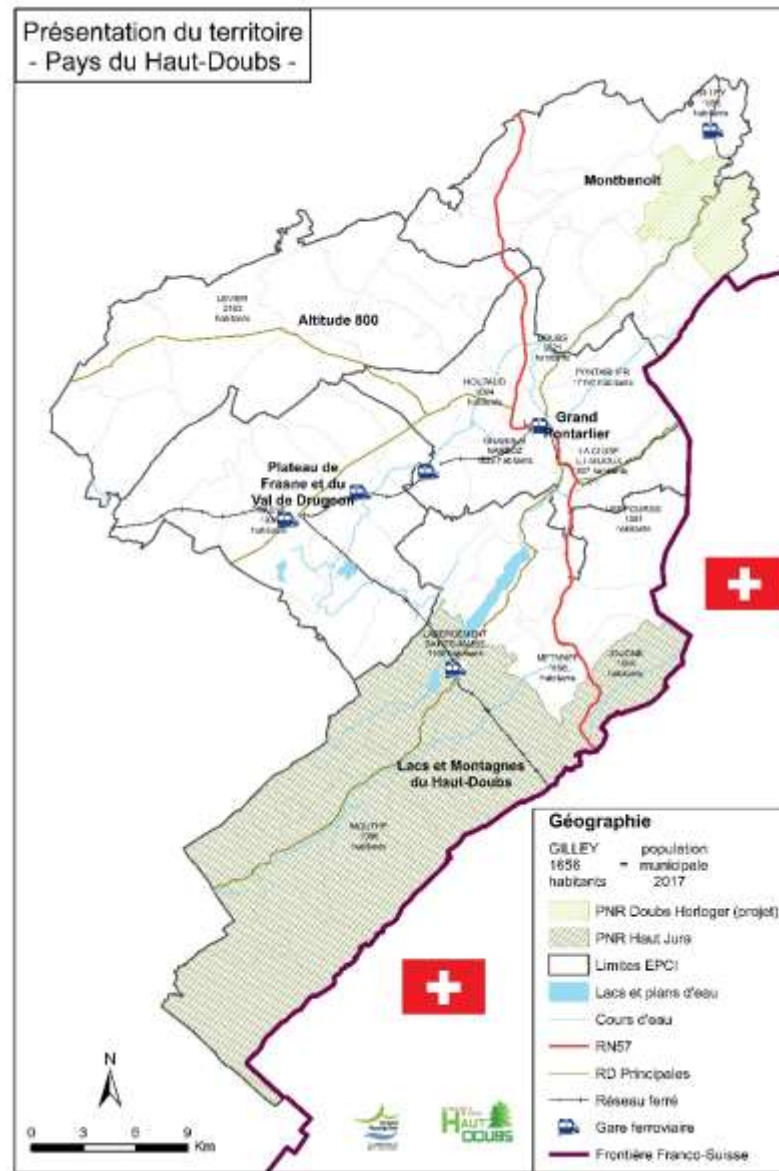
Une équipe technique

Etudes et mise en œuvre interne au Syndicat Mixte
 Accompagnement de l'AUDAB
 Prestataires externes : Acer Campestre (EE)

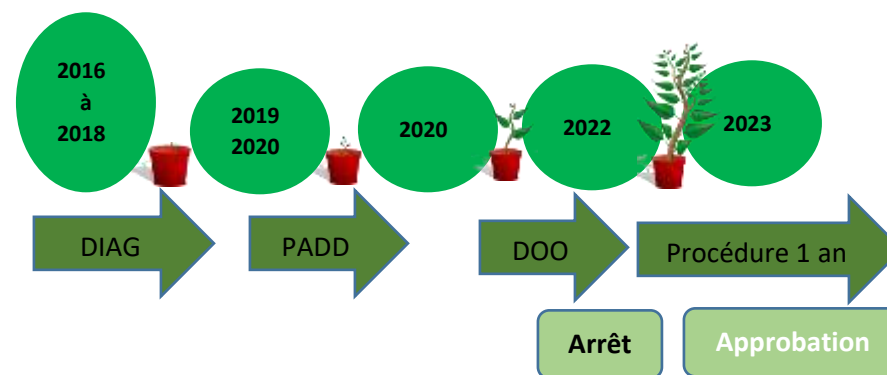
Des projets engagés

PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial
 TEPCV - Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
 CLS - Contrat Local de Santé
 CRTE – Contrat de Relance et de Transition écologique
 Contrat de territoire/ Région
 Programme de covoiturage transfrontalier

Un bassin de vie cohérent et reconnu



Le planning



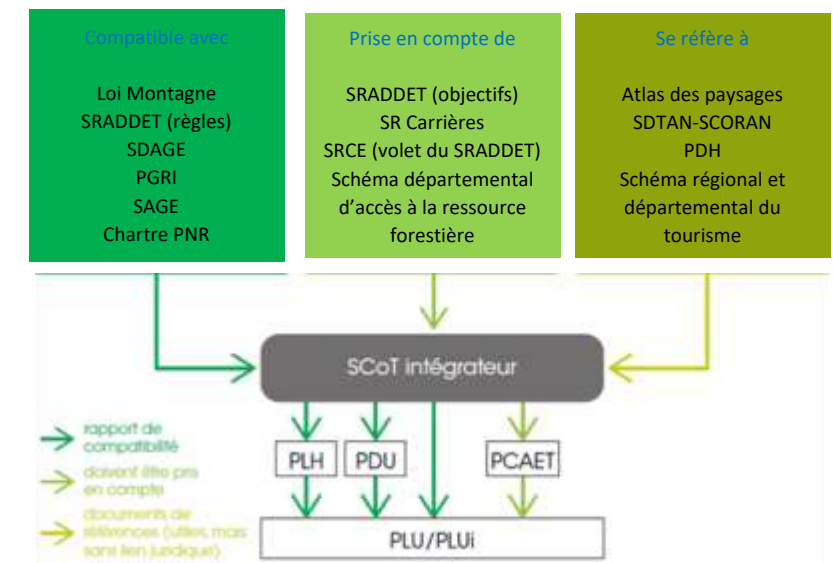
Les enjeux

1. L'élaboration d'un projet cohérent et partagé entre les EPCI
2. Le maintien d'un cadre de vie d'exception et d'activité performant
3. Le développement dans une démarche responsable et de préservation des ressources du territoire.

Les thématiques du SCoT sont développées en 14 fiches

- Définir l'armature spatiale
- Vivre avec la frontière
- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- Préserver les espaces à usage ou à potentiel agricole, forestier
- Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- Organiser les déplacements et les mobilités
- Développer la communication électronique
- Limiter la consommation d'espace
- Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
- Protéger la biodiversité et développer la TVB
- Utiliser avec efficacité les ressources naturelles
- Prévenir les pollutions et nuisances
- Maîtriser les énergies et les GES
- Prévenir les risques

Les liens avec les autres schémas





Un bassin de vie structuré

Un territoire frontière

Situé à la frontière Suisse, le pays est une terre de passage et d'échanges où les activités économiques sont prospères.

Un territoire de montagne protégé et attrayant

Territoire d'altitude (de 500 à 1400 m), le relief offre un potentiel touristique varié entre plateaux, lacs et forêts. Les sites naturels et patrimoniaux (Château de Joux) tiennent une place importante dans le développement culturel et touristique du secteur.

Un territoire habité et dynamique

Avec 63 811 habitants, le Pays pèse 12 % de la population du Doubs (INSEE 2018), 2 % de la Région BFC pour 22 % de la surface du territoire du Département du Doubs.

Avec une densité de population de 55 hab /km² (105 en France > 103 dans le Doubs > 59 en Région BFC), le Pays du Haut Doubs présente une densité moyenne assez faible.

Un maillage organisé

Le maillage du territoire est structuré autour de l'axe de la RN 57, des passages vers la Suisse et de 3 principales routes départementales (471, 437 et 72), et complété par un réseau ferré avec deux lignes : Paris-Lausanne-Berne et Besançon-Le Locle (ligne des horlogers).

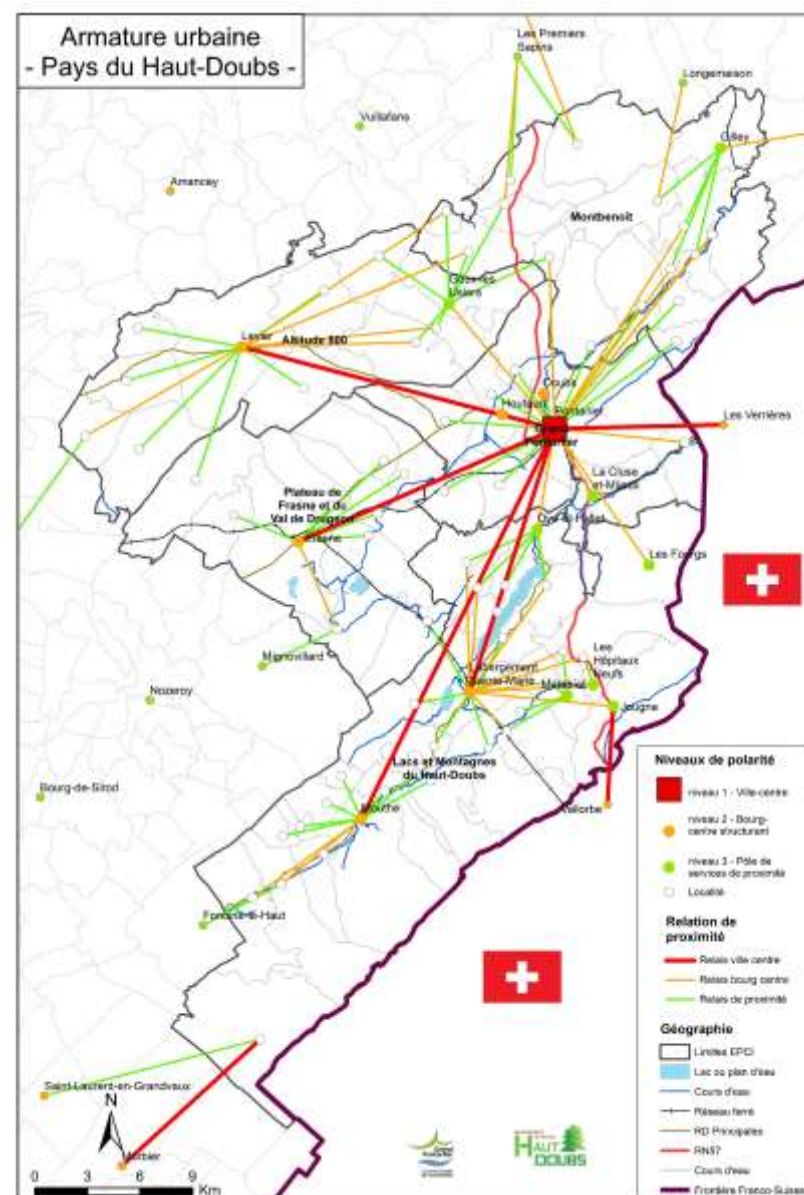
Une armature spatiale structurée autour des services existants

L'identification des pôles est basée sur le BPE (base permanente des équipements de l'INSEE) à partir des différentes typologies d'équipements : ceux de proximité, (école, boulangerie...), intermédiaires (collège, supermarché, ...) et supérieurs (lycée, hypermarché, ...).

Ainsi, sont identifiés :

- Un pôle urbain central : Pontarlier, Houtaud, Doubs
- 4 bourgs-centres structurants : Frasné, Levier, Labergement-Ste-Marie et Mouthe
- 8 pôles de services de proximité : Gilley, Goux-les-Usiers, Jougne, La Cluse et Mijoux, Les Fourgs, Les Hôpitaux-Neufs, Métabief, Oye-et-Pallet.

Une armature territoriale d'équilibre



Les enjeux

1. Une attractivité forte en lien avec la Suisse à maintenir
2. Un pôle centre « Pontarlier Doubs » à conforter
3. Des services (en particulier le commerce et les équipements) à organiser sur les pôles de vie pour limiter les déplacements
4. Un axe RN 57- E23 à qualifier et moderniser et la place des communes accueillant une gare (arrêt TGV, arrêts TER et gare rurale) à maintenir

Les interfaces avec les autres thématiques

- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- Organiser les déplacements et les mobilités
- Limiter la consommation d'espace

Les liens avec les autres schémas

Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Schéma départemental d'accessibilité aux services du Doubs (SDAAP 25)

Chartes des PNR du Haut-Jura et du Doubs Horloger

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays du Haut-Doubs (en cours d'élaboration)



Un pôle économique transfrontalier

Avec 70km linéaire de frontière sur l'ensemble de la bande Est du territoire, la frontière est un point d'appui essentiel du Pays du Haut-Doubs.

Un contexte « culturel et patrimonial » commun à développer

A l'image de la randonnée de l'Absinthe qui chemine de part et d'autre de la frontière, le patrimoine frontière (forts, bornes, cabanes, histoires et figures de contrebandiers/douaniers...) et les savoir-faire communs (horlogerie, construction...) sont à valoriser collectivement.

Une économie suisse impactante

La demande de main d'œuvre en Suisse invite plus de 30 % de la population active occupée du pays (10 176 frontaliers en 2016) à travailler de l'autre côté de la frontière, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Cela génère des déplacements des travailleurs frontaliers axés sur l'automobile puisque les possibilités de transports (TER frontaliers ou bus d'entreprises jusqu'en gare de Pontarlier) étant plus limitées. Les lignes de train TGV malgré les accords Lyria et transfrontaliers sont moins pérennes.

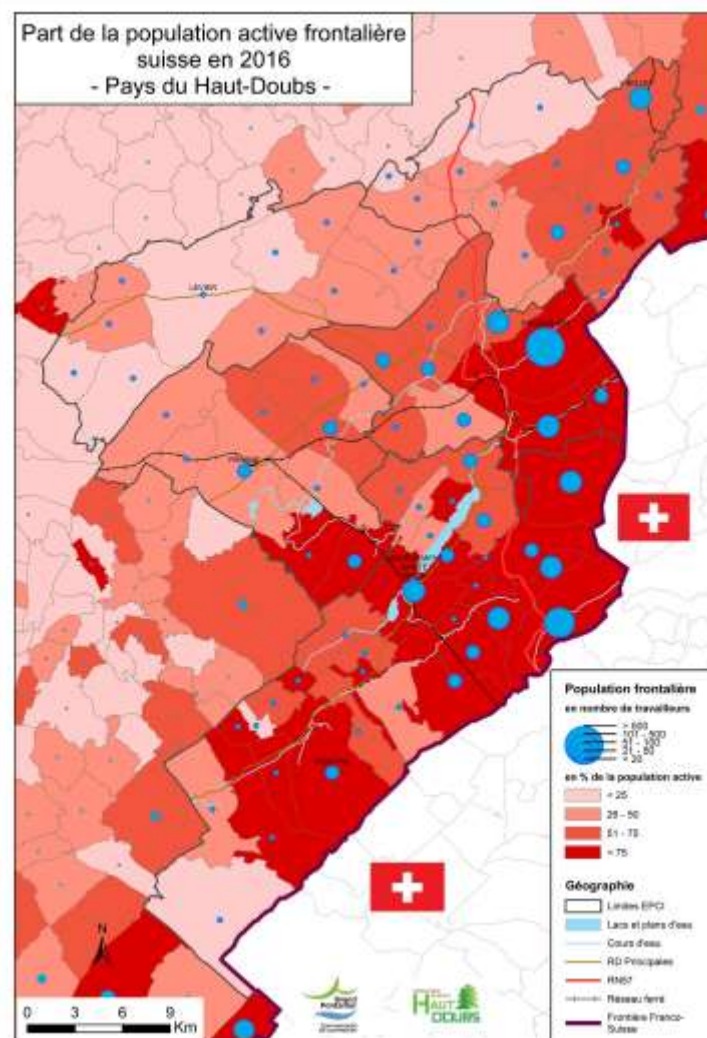
Une offre française attractive ...

La zone de chalandise de Pontarlier, les prix attractifs du commerce alimentaire (dopé par les accords européens) et des services induits comme les restaurants ou services de santé français attirent les ménages suisses.

... Mais des dynamiques imprévisibles

Cours du Franc, marché de l'horlogerie, réglementations d'accueil des ouvriers étrangers ... peuvent affecter le paysage et les échanges. La libre circulation des personnes et le contrôle douaniers de l'espace Schengen sur les marchandises s'imposent. Mais certaines votations peuvent induire des restrictions ou des changements avec pour exemple la votation de 2014 contre l'immigration de masse.

Un territoire au cœur du massif franco-suisse



Les enjeux

1. Un positionnement franco-suisse à conforter en organisant la dynamique territoriale (arrivée de nouveaux ménages, implantations d'entreprises suisses, ...)
2. Des coopérations spécifiques et thématiques franco-suisse à développer: tourisme, mobilités, eau, santé...
3. Un équilibre franco-suisse à asseoir en soutenant les activités non délocalisables afin de limiter la dépendance économique

Les interfaces avec les autres thématiques SCoT

- ➡ Définir l'armature spatiale
- 🏭 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- 🏠 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- 🚗 Organiser les déplacements et les mobilités
- 🔍 Limiter la consommation d'espace
- 🌿 Protéger la biodiversité et développer la TVB

Les liens avec les autres schémas

CTJ- conférence transjurassienne
(organisme politique de concertation avec Région BFC, Départements France et Cantons suisses)

PDNV- plan directeur du Nord vaudois

Charte PNR Haut-Jura

Charte PNR- Doubs Horloger



Une économie diversifiée et performante

Une économie « atypique » grâce à des filières dynamiques

Une agriculture performante (550 exploitations et 3% des actifs) favorise un secteur agroalimentaire en bonne santé (fromages, salaisons, ...). L'industrie (4000 emplois) est fortement concentrée sur Pontarlier (Armstrong, Shrader et Nestlé). Boosté par le contexte local, la filière BTP-construction est également très présente avec 1800 emplois.

Une zone de plein emploi

Le travail frontalier (7000 emplois sur 27000 actifs) soutient le niveau de vie (salaire moyen supérieur de 20% à la moyenne). Le secteur tertiaire (2000 emplois dans les administrations, hôpital, lycée-collèges et des services) est moins présent que la moyenne française. Globalement l'activité présente est importante 69%. Le taux de chômage est plus faible en 2017 (6,5 %) en comparaison au taux régional (7,8 %) et national (9,2 %).

De nombreuses ZAE

Organisé le long des principaux axes de circulations, 56 Zones d'activités économiques (ZAE) sont implantées sur le pays pour une surface totale occupée de 363 ha sur 474 ha, remplies à 85 %. Les activités industrielles sont localisées principalement sur la ville-centre. Les artisans sont implantés dans les villages ou se regroupent sur des pôles thématiques tels les pôles bois de Frasné ou de Levier.

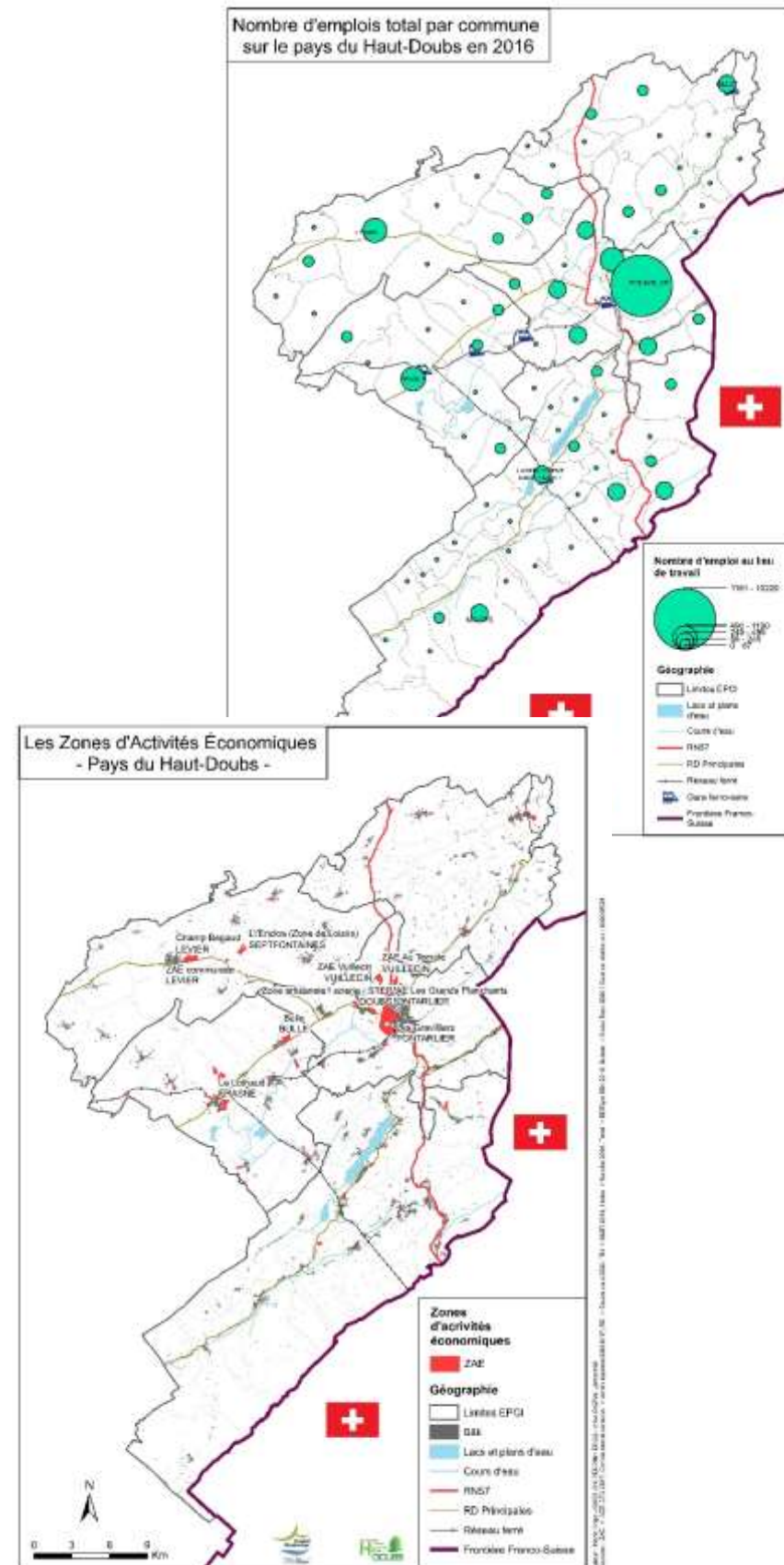
Une offre commerciale importante

Un pôle commercial (3000 emplois), similaire à celui d'une agglomération de 100 000 habitants est localisé sur Pontarlier-Doubs-Houtaud. Les fruitières (coopératives fromagères) deviennent les nouveaux « commerces ruraux » en s'implantant en périphérie des villages et en ouvrant leurs boutiques aux touristes. Le développement du e-commerce et des drives interroge sur le devenir des nombreux commerces.

Une offre touristique basée sur les aménités du territoire

Le PNR, le ski, la randonnée, le VTT, les paysages de montagne de bois et d'eau, ... sont les attraits du pays. Le manque de restauration, d'hébergements et les conditions économiques favorables liés au pouvoir d'achat frontalier freinent le développement touristique (800 emplois) de ce secteur.

Des activités économiques bien présentes notamment sur la ville-centre



Les enjeux

1. Un foncier économique à rationaliser, à adapter aux besoins et à envisager de manière responsable par des règles favorisant une densification des sites d'activité et un aménagement de qualité.
2. La présence industrielle existante à conforter (essentiellement sur Pontarlier).
3. Le commerce à adapter et à équilibrer via une définition de la localisation préférentielle en vue du maintien d'une offre diversifiée de proximité, permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacements et les émissions de gaz à effet de serre.
4. L'économie touristique à redéfinir afin de pouvoir se développer autour des aménités naturelles, patrimoniales et gastronomiques.

Les interfaces avec les autres thématiques

- Organiser les déplacements et les mobilités
- Limiter la consommation d'espace
- Préserver les espaces à usage ou à potentiel agricole et forestier
- Vivre avec la frontière

Les liens avec les autres schémas

SRADDET

Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017/2021



Une filière lait forte et de qualité

Une mono orientation autour des trois AOC

Le Pays du Haut Doubs est un territoire rural à dominante agricole surtout dans sa partie nord-ouest. Les surfaces agricoles (SAU : 50571 ha) représentent 43,5 % du territoire. **Terre d'élevage** avec la quasi-totalité des terres agricoles occupées par des **prairies**, jouant un rôle prépondérant dans le paysage du Haut-Doubs. 83 % des exploitations sont spécialisées en bovins, parmi elle neuf exploitations sur dix en lait. L'activité laitière est orientée vers une production en AOC : **Morbier, Comté et Mont d'Or**. En 2010, le cheptel bovin compte 51 000 bêtes, 1400 têtes ovins-caprins et 10 300 têtes de porcins. Toutefois, l'effectif est en diminution.

Une Charte Comté exigeante

La charte Comté impose l'amélioration de la biodiversité via 50% de prairie permanente, 5 espèces prairiales au semi, pas de taille de haies entre le 1^{er}/04 et le 1^{er}/08.

Un modèle économique en plein essor mais un système à encadrer

Les 27 coopératives fromagères propriétés des agriculteurs est le modèle de la filière comté. Ces fruitières se modernisent et se diversifient en proposant aujourd'hui des espaces de vente avec une grande gamme de produits de la ferme répartie en 49 établissements sur l'ensemble du territoire.

La terre agricole ainsi que la pérennité des exploitations sont menacées devant la pression foncière du secteur. De plus, la charte AOC Comté, prévoyant un lien direct entre la surface et la production de comté, créé un risque de tension supplémentaire.

Des exploitations plus grandes mais moins nombreuses

Le nombre d'exploitations est de 540 avec une moyenne de **7 exploitations par commune** en 2014, alors que la moyenne française est à 5.6. La taille des exploitations est de 94 ha en moyenne, supérieure à la moyenne départementale.

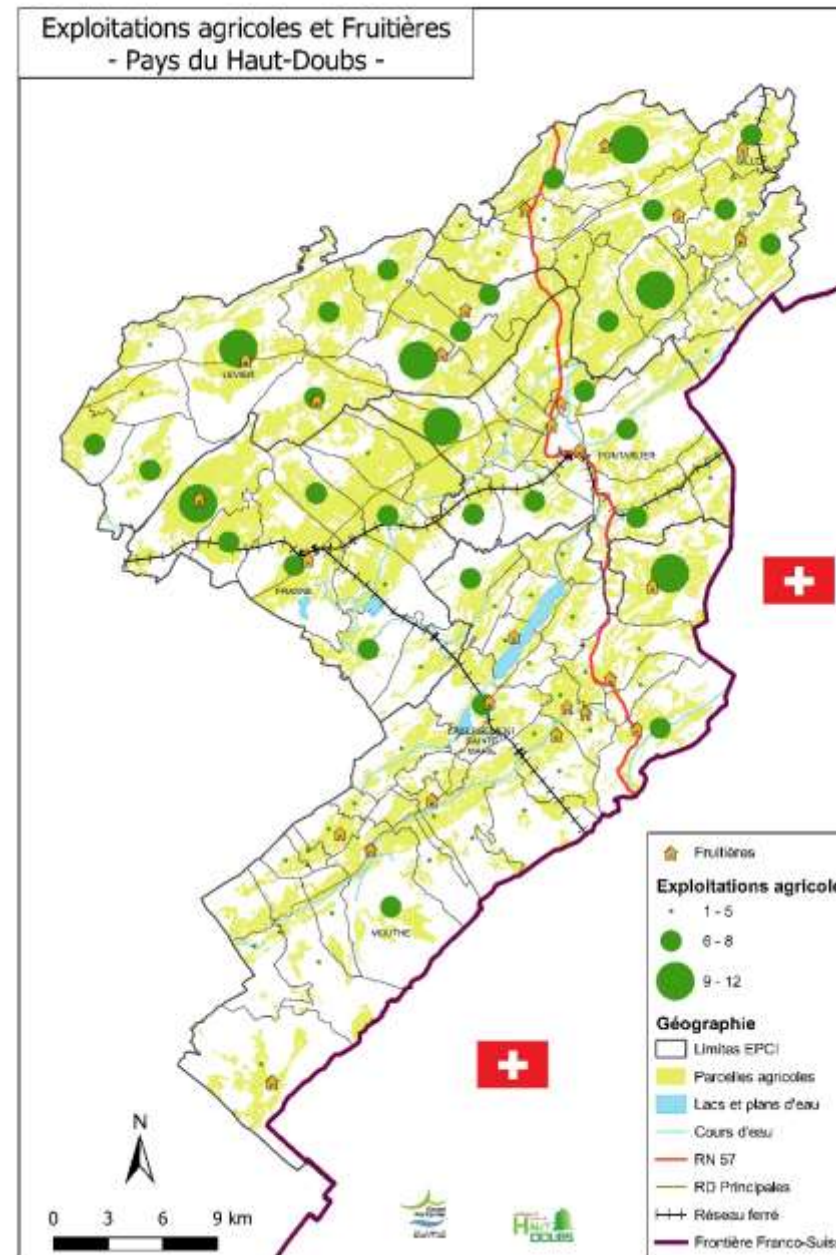
L'activité agricole, une source d'emplois importante pour le territoire

L'activité agricole représente en 2010 : 1284 emplois sur 25000 emplois. La collecte des 1 500 000 hl de lait concerne plus de 500 producteurs et comptent 620 emplois salariés dont 150 emplois aux Monts de Joux à Bannans. De plus, un abattoir permet de répondre aux besoins locaux et des entreprises fabriquent et commercialisent des salaisons (saucisse de Morteau, jambon fumé du Haut-Doubs).

Les paysages agricoles de montagne

Les paysages de montagne du Haut-Doubs sont liés à l'entretien réalisé par les agriculteurs. A titre d'exemple ; le secteur sud-est compte des alpages où les jeunes bêtes peuvent y pâturer l'été, véritable patrimoine naturel montagnard du Haut-Doubs. Ces propriétés d'altitude sont pour beaucoup des propriétés Suisses. Certaines fermes-auberges permettent aux randonneurs et/ou skieurs des pauses gastronomiques.

Une présence plus forte sur la partie nord



Les enjeux

1. La valeur agricole (y compris environnementale et paysagère) des terres à connaître pour les préserver de la pression foncière
2. La pérennité des établissements agricoles : préservation du foncier agricole, maintien des accès aux parcelles agricoles, distance de l'urbanisation
3. La diversification de l'activité agricole pour répondre aux attentes des consommateurs et des filières (circuit court)
4. Le changement climatique à anticiper notamment pour les filières AOC qui s'appuie sur le terroir

Les interfaces avec les autres thématiques

- Limiter la consommation d'espace
- Protéger la biodiversité et développer la TVB
- Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
- Utiliser avec efficacité les ressources naturelles

Les liens avec les autres schémas

Atlas départemental de la valeur des espaces agricoles

SRADDET

Charte PNR du Haut Jura

Charte PNR Doubs Horloger



La forêt : une force identitaire du territoire

Une ressource environnementale importante

Les surfaces forestières représentent 47% du territoire, localisées essentiellement dans la partie sud-est du Pays du Haut-Doubs, en altitude avec une stabilité (+0,3% en 10 ans selon les données d'occupation du sol Corine Land Cover). Les peuplements résineux sont majoritaires (90%) avec le sapin pectiné et l'épicéa commun accompagnés par le hêtre, l'érable et le frêne.

Une gestion durable est à renforcer

La forêt est détenue à 48% par les communes liées à l'ONF et à 52% par des propriétaires privés. La forêt publique est pourvue de documents d'aménagements forestiers apportant des garanties de gestion durable. Les massifs forestiers privés sont propices à un fort éclatement de la propriété qu'il convient d'inciter au regroupement pour une gestion durable et une mobilisation des produits forestiers.

Des fonctions multiples

Au-delà de jouer un rôle d'accueil et de mobilité (TVB) pour la faune et la flore, de protection de l'érosion des sols, la forêt intervient également dans la séquestration du carbone et ainsi dans la lutte contre le réchauffement climatique. La forêt conforte le cadre de vie, elle est un potentiel au lien social : lieu de promenade, lieu de cueillette, ... Le changement climatique interroge sur la capacité de résilience du milieu notamment avec l'apparition des scolytes qui attaquent les bois.

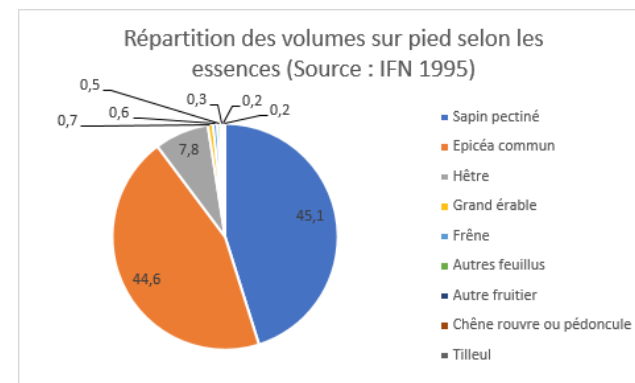
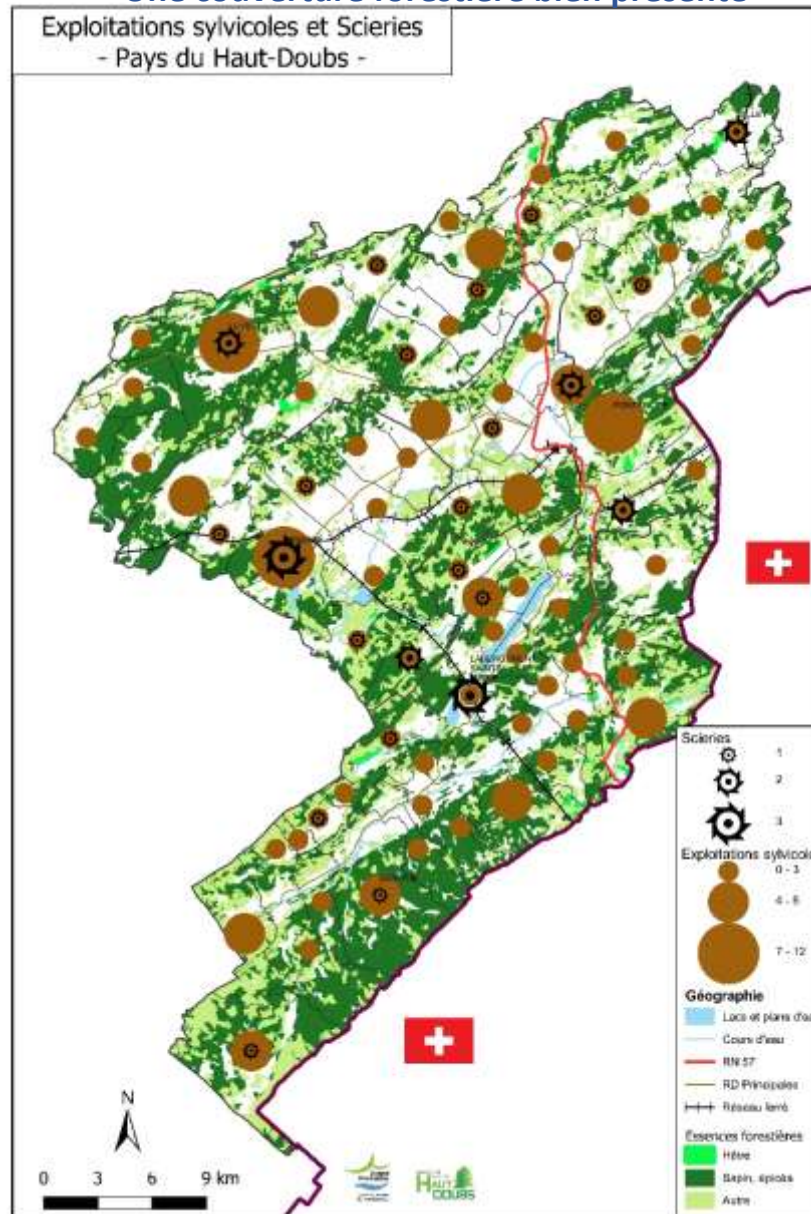
Une production économique mais inadaptée aux besoins

La forêt présente une productivité à l'hectare parmi les plus élevées en France notamment sur le secteur de Levier. Le bois du Jura est labellisé AOC depuis 2019, outil de valorisation de cette filière. Toutefois, la forêt du Haut Doubs est une forêt ancienne qui accueille de nombreux gros bois de diamètre supérieur à 60 cm. Ce type de boisement ne répond plus aux attentes et aux contraintes techniques de la production bois qui est tournée actuellement vers des $\varnothing < 50$ cm. 32 scieries sont recensées sur le territoire, représentant 163 emplois. Au total, il y a 94 établissements et 1000 emplois ayant une activité en lien avec le bois (scierie, menuiserie, construction bois, ...)

Un potentiel énergétique important

Le Pays du Haut Doubs compte 40 chaufferies collectives publiques et 10 chaufferies industrielles (Frasne, Houtaud et Levier). L'affouage est toutefois une pratique répandue et importante. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) indique que seule 66% de la ressource de bois énergie est mobilisée ce qui laisse encore un potentiel de développement conséquent.

Une couverture forestière bien présente



Les enjeux

1. La préservation des milieux forestiers pour son rôle environnemental et son potentiel « puits carbone »
2. Le changement climatique à anticiper sur les milieux forestiers (scolytes, ...)
3. L'organisation de l'exploitation économique raisonnée de la forêt (desserte, accès, dépôts) sans mettre à mal les milieux forestiers autant d'un point de vue environnemental que paysager

Les interfaces avec les autres thématiques

- 🔍 Limiter la consommation d'espace
- 🌿 Protéger la biodiversité et développer la TVB
- 🏠 Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
- ⚡ Maîtriser les énergies et les GES
- 💧 Utiliser avec efficacité les ressources naturelles

Les liens avec les autres schémas

SRADDET

Charte PNR du Haut Jura et du Doubs Horloger

Schéma régional des dessertes forestières / Schéma départementale des dessertes forestières (non élaboré)

Plan d'Approvisionnement Territorial

Plan pluriannuel de développement de massif (PPRDF)



Un parc de logement important et en mutation

Une dynamique démographique exceptionnelle

Boosté par l'économie suisse, des filières d'activités locales performantes et un cadre de vie d'exception, le Haut-Doubs connaît une dynamique démographique exceptionnelle : de 51 800 habitants en 1999 à 63 811 en 2018 (soit + 600 habitants/an sur la période) caractérisé par des soldes naturels et migratoires positifs. Plus de 25 % de la population a moins de 20 ans avec un taux de natalité et un nombre de personnes par ménage (2,3) supérieur à la moyenne. Le développement de la population et de ce fait des logements a touché toutes les communes, sauf Pontarlier et plus fortement la périphérie de la ville et les communes de la bande frontalière avec cependant une tension de plus en plus forte le long des axes de circulation.

Une ville centre en déclin

Les caractéristiques urbaines se concentrent uniquement sur la ville centre qui de ce fait concentre l'essentiel de l'habitat social. Cependant la décroissance de la ville centre se confirme (- 1250 habitants entre 2008 et 2018).

Un habitat globalement de qualité et en mutation

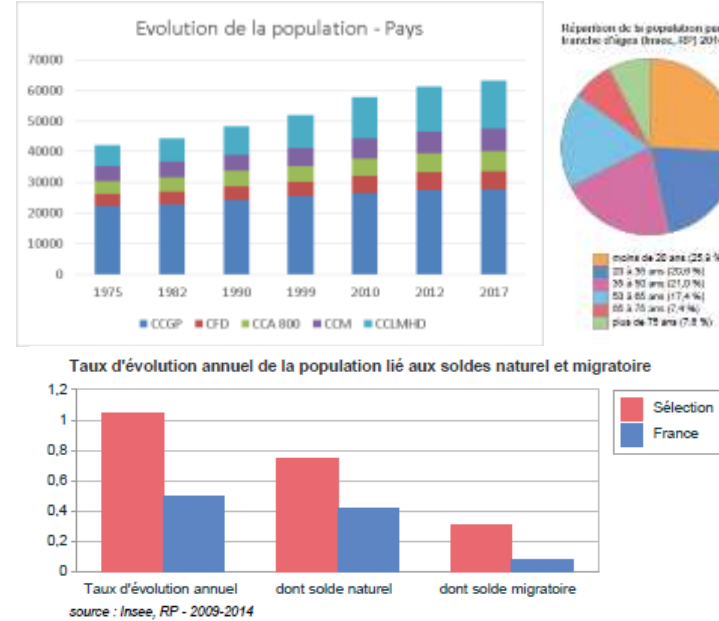
Le territoire compte 33 000 logements. Le parc est constitué à :

- 51% en maisons et 49% en appartements et la part de ces derniers étant en progression (44 % en 1999)
- 68 % sont propriétaires soit un niveau supérieur à la moyenne nationale (58%)
- 20 % du parc à moins de 15 ans et 22% antérieur à 1946
- 28% du parc est classé économe, contre 35% en moyenne régionale
- Un taux de vacance de 6,5% contre 8% en moyenne nationale
- Un poids des résidences secondaires passé de 5 500 unités (22% du parc en 1999) à 4 900 (17% du parc en 2017)

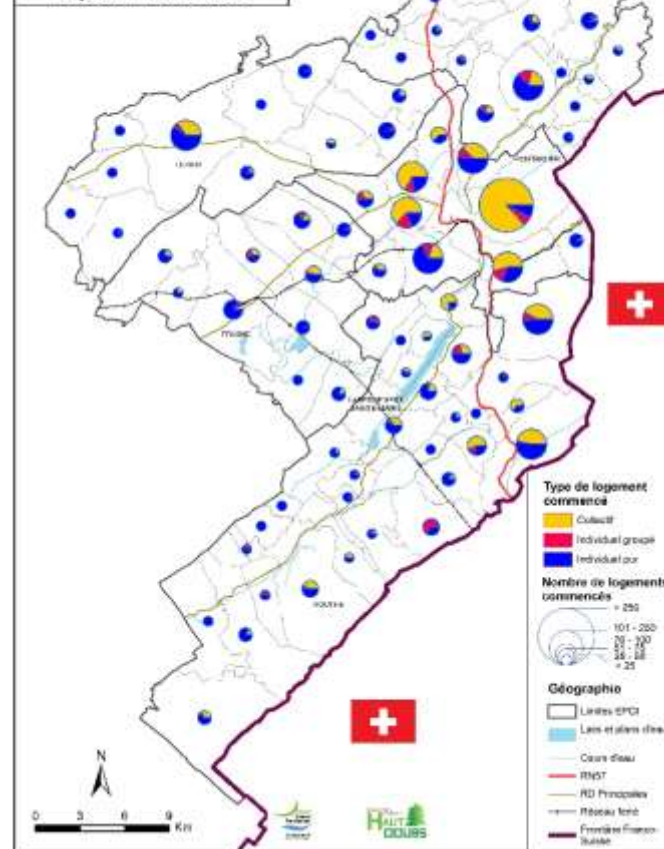
Un parc de logement pas adapté à certains publics

Malgré son importance, le parc actuel ne répond pas aux attentes et besoins de familles monoparentales, de salariés actifs sur France et aux jeunes frontaliers. La hausse croissante des prix ne permet pas aux familles modestes de se loger sur le secteur encourageant les foyers à se loger en dehors du territoire. L'offre de logements sociaux reste très insuffisante.

Un parc de logement en forte croissance



Logements commencés (collectifs, individuels purs, individuels groupés) sur 10 ans 2008-2017 - Pays du Haut-Doubs -



Les enjeux

1. Le développement d'une offre de logement adapté et abordable au plus grand nombre et en priorité sur Pontarlier et la bande frontalière.
2. L'adaptation du parc existant au changement climatique et à la transition énergétique.
3. La mobilisation des logements vacants et sous-utilisés pour le développement de l'habitat principal et la réhabilitation des copropriétés fragilisées principalement sur Pontarlier et Métabief (2200 résidences secondaires).

Les interfaces avec les autres thématiques

- 📍 Définir l'armature spatiale
- 🏢 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- 🚗 Organiser les déplacements et les mobilités
- 🏠 Limiter la consommation d'espace
- 🌱 Maîtriser les énergies et les GES

Les liens avec les autres schémas

SRADDET

Plan Départemental de l'habitat (PDH)

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage (SDAGV)



L'automobile au cœur des mobilités

La voiture principal mode de déplacement

Avec un taux d'équipement des ménages en véhicules de 91% (dont 50% ont 2 véhicules) pour un parc de 59 000 unités, l'automobile est prépondérante en termes de déplacements : 80% des trajets domicile-travail (65% des actifs travaillent en dehors de la commune de résidence) et un trajet moyen de 37km/jour.

Des points de congestion automobile à traiter

La RN 57 (E – 23) est l'axe principal qui traverse le territoire du Nord au Sud, reliant Besançon à la Suisse en passant par Pontarlier. C'est un axe engorgé avec un pic à 22 000 v/jour au lieu-dit « les Rosiers » (sortie de Pontarlier au niveau de La-Cluse-et-Mijoux). Avec l'attractivité et l'accroissement constant du nombre de véhicules, les routes départementales perpendiculaires sur la RD 437 (6000 véh/jour en 2010), RD 72, RD 67b et RD 471 (14 000 véh/jour) sont également saturées.

Des aires de covoiturage et pôle multimodal à renforcer

L'offre de parkings de covoiturage le long des axes frontaliers reste à conforter et étendue aux usages locaux en s'appuyant sur les pôles multimodaux (Pontarlier, Labergement-Ste-Marie, Gilley).

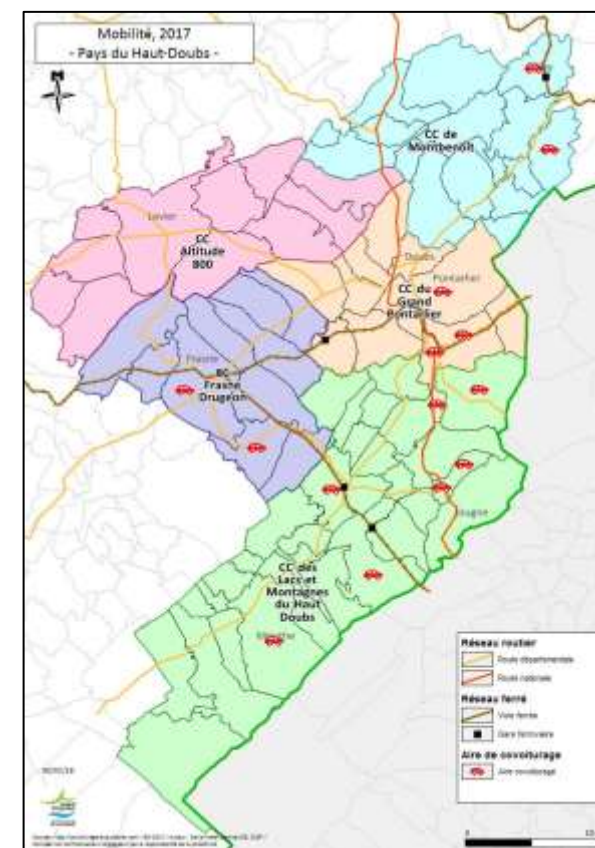
Des transports collectifs divers mais limités

Les offres de bus sont limitées sur la ville centre et les liaisons vers Neuchâtel, Montbéliard et Besançon (Mobigo). Des navettes saisonnières relient les pôles touristiques (Pontarlier-Lacs-Métabief). Des bus d'entreprises suisses convoient des travailleurs frontaliers. Des gares TGV et TER à Frasné, Pontarlier et Gilley ainsi que des gares rurales (Labergement-Ste-Marie, La Rivière-Drugeon, ...) desservent le territoire sur les lignes Paris-Lausanne et Besançon -Le Locle.

Des liaisons douces en développement

De nombreuses initiatives sont engagées pour limiter les déplacements de véhicules pour les déplacements courts et de proximité : voies douces piétons-cycles dans les villages, pédibus, voies vertes (ancienne ligne ferroviaire Pontarlier-Gilley) avec encore un potentiel de développement.

Des axes de communications sous tension



Les enjeux

1. La fluidité et la traversée de qualité du territoire sur la RN57 – E23 (modernisation des axes et traitement des points de congestion) et sur les voies ferrées (développement autour des haltes, des gares rurales).
2. Les alternatives à la voiture à développer, principalement autour de la ville centre et des zones touristiques (navettes...) par la réalisation des liaisons douces et alternatives (covoiturage, autopartage, transports en communs, télétravail, ...)
3. La gestion des flux quotidiens des travailleurs frontaliers entre Pontarlier et le poste frontière de Jougne, essentiellement sur la RN 57.

Les interfaces avec les autres thématiques SCoT

- Définir l'armature spatiale
- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- Protéger la biodiversité et développer la TVB
- Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
- Prévenir les risques
- Vivre avec la frontière

Les liens avec les autres schémas

Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)



Un accès encore inégal

Une démarche départementale

Depuis 2013, un syndicat départemental haut débit est dédié à la mise en place de la fibre et projette un déploiement en plusieurs phases achevé en 2021 sur l'ensemble du département, hors villes. Ainsi, au sein du Pays du Haut-Doubs, les 13 dernières communes ont été reliées à la fibre optique en 2021 notamment Doubs (ville-centre), Les Fourgs et Jougne (pôles de proximité). Pour Pontarlier et les agglomérations de Besançon et Montbéliard, ce sont des opérateurs privés qui interviennent.

Des opportunités nouvelles

L'accessibilité numérique permet de travailler (possibilité de développer le télétravail), de consommer, de se divertir de s'instruire et de vivre en se déplaçant moins. Il s'agit là d'un enjeu d'importance dans les perspectives d'alternative à l'enclavement du territoire, la compétitivité des entreprises et la réduction des flux de circulation.

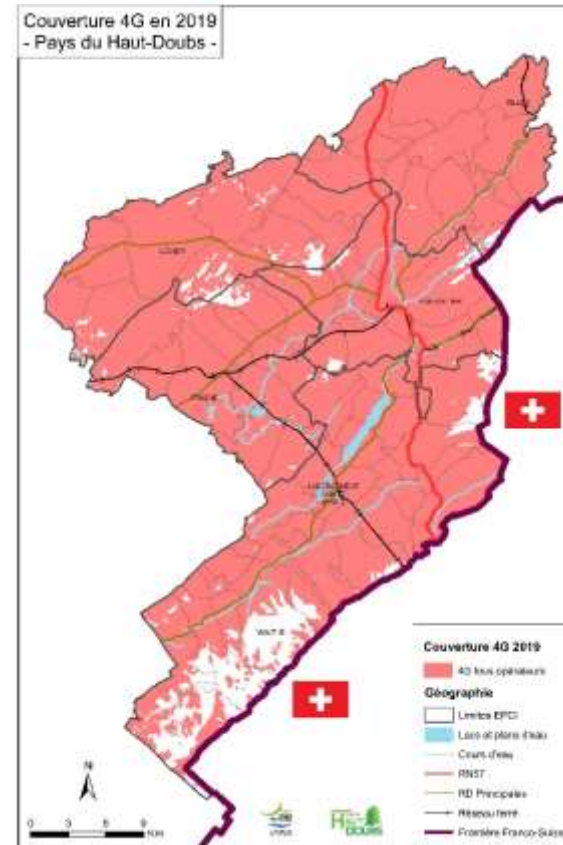
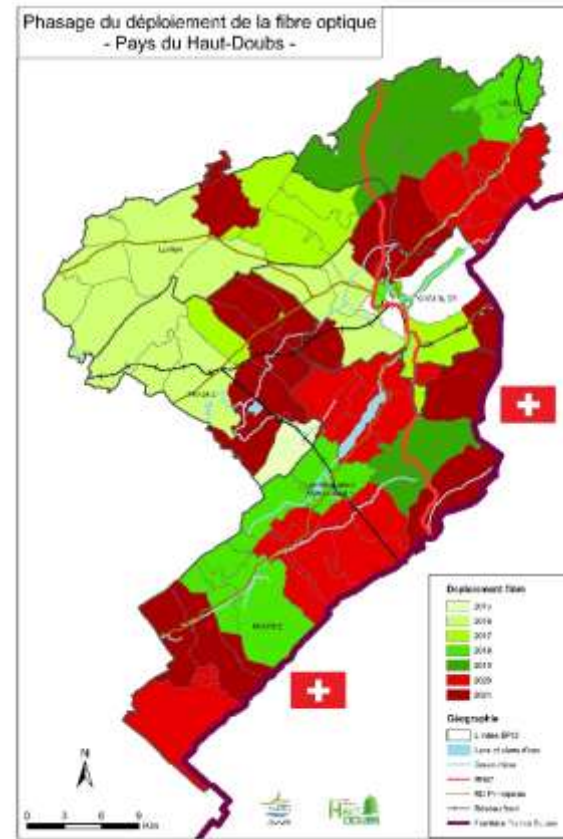
Des lieux de coworking

Portés par des structures associatives, des espaces de co-working s'implantent notamment sur Pontarlier.

Des zones blanches en couverture mobile

Certaines « poches » de connexion mobile (4G) restent difficiles notamment le secteur de Mouthe même si des améliorations sensibles sont existantes. Le positionnement de nouvelles antennes et la concurrence entre opérateurs laissent entrevoir des possibles solutions.

Vers une couverture totale



Les enjeux

1. Les effets du numérique sur l'aménagement du territoire à prendre en compte : questionner le devenir des surfaces commerciales, anticiper le développement des tiers lieux, des lieux de travail, ...
2. Une optimisation des réseaux haut débit et très haut débit en orientant l'implantation des équipements dans les secteurs desservis.

Les interfaces avec les autres thématiques

- 📍 Définir l'armature spatiale
- 🏢 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- 🏠 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- 🚗 Organiser les déplacements et les mobilités
- 🔍 Limiter la consommation d'espace

Les liens avec les autres schémas

SDTAN

(Schéma directeur territorial d'aménagement numérique)

SCORAN

(Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique)

SRADDET

Une consommation d'espace en progression

Une forêt prépondérante

50% du territoire est couvert de forêts, localisées essentiellement sur les reliefs. Constituée à 80 % d'épicéa et sapins, pour un volume de 12 millions de m³, elle gagne un peu de terrain (+0.3% en 10 ans). Elle est fortement menacée par le changement climatique (scolytes, tempêtes, ...).

Une agriculture très présente

Occupant 43,2% de la surface du Pays, l'activité est structurée par 550 exploitations et 50 000 bovins. Ces espaces agricoles proches de l'urbanisation sont les plus vulnérables (- 0.5% en 10 ans).

Une urbanisation en progression

La population en croissance de + 15 000 habitants en 30 ans (1990-2018) et la dynamique économique, se concentre sur les espaces urbanisés en particulier sur la périphérie de la ville-centre (Doubs, Granges-Narboz) et en zone frontalière (CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et CC de Montbenoit). L'analyse des données issues du portail de l'artificialisation (source : CEREMA), 383 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2021 dont 262 ha pour le résidentiel / mixte, 97 ha pour le développement économique (hors activité agricole) et 24 ha dont la destination est non déterminée.

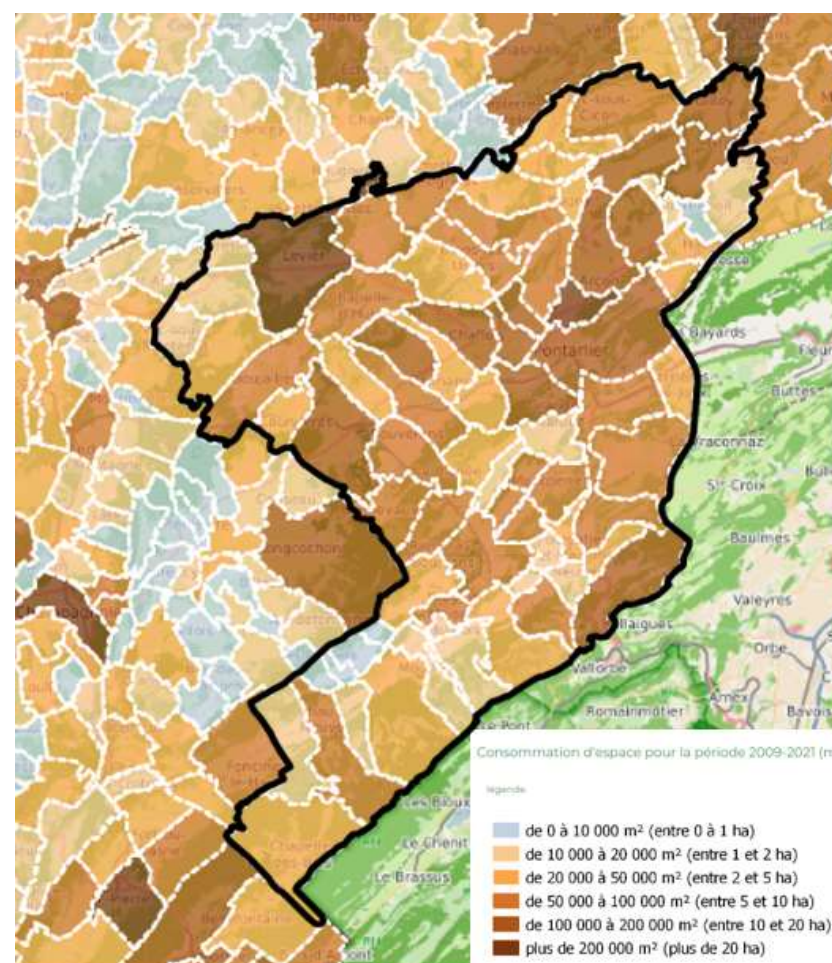
Des surfaces en eau d'intérêt et des zones humides à enjeu

Les nombreuses rivières, les lacs et étangs apportent au pays des lieux d'exception. Les risques liés à cette composante se doivent d'être appréhender dans l'organisation de l'espace. Représentant 2,3% du territoire, les zones humides constituent un « poumon bleu » essentiel. En effet, leur vocation écologique à long terme doit être éloignée de la pression agricole ou urbaine et leur gestion renforcée en terme de captation de carbone.

Vers un urbanisme frugal

19 communes du Pays du Haut-Doubs sont concernées par la Charte du PNR du Haut Jura et 2 communes par la Charte du PNR Doubs Horloger. Les deux Chartes ont pour objectif d'envisager une urbanisation frugale. De plus, le Pays du Haut-Doubs est concerné dans sa totalité par la Loi Montagne (2016).

Une répartition à équilibrer



Carte de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2009 et 2021 issue du portail de l'artificialisation (source : CEREMA 2022)








Observatoire de l'artificialisation entre 2011 et 2021

EPCI	ENAF consommés entre 2011 et 2021 (en ha) - 10 ans	Rythme de consommation des ENAF entre 2011 et 2021 (en ha/an) - 10 ans
CCGP	89 ha	8,7 ha/an
CCLMHD	109 ha	10,9 ha/an
CCM	62 ha	6,2 ha/an
CFD	67 ha	6,7 ha/an
CCA 800	55 ha	5,5 ha/an
SCoT HD	383 ha	38,3 ha/an

Les enjeux

1. La consommation foncière et l'artificialisation des sols à limiter au regard du SRADDET et de la Loi Climat et Résilience pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
2. Une urbanisation à prévoir en continuité de l'existant (Loi Montagne) en priorisant le potentiel de densification des taches urbaines et de mutation du bâti (réhabilitation de friches, aménagement de fermes pastorales en logements collectifs, transformation des résidences secondaires en résidences principales, ...)

Les interfaces avec les autres thématiques

-  Définir l'armature spatiale
-  Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
-  Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
-  Protéger la biodiversité et développer la TVB
-  Préserver les espaces à usage ou à potentiel agricole ou forestier
-  Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
-  Utiliser avec efficacité les ressources naturelles

Les liens avec les autres schémas

Charte PNR - Haut Jura

Charte PNR - Doubs Horloger

SRADDET (règle n°4)



Une qualité paysagère porteuse d'image

3 grandes structures paysagères, traversées par la RN 57 - E 23 :

- **Plateau** : prairie de fauche agrémentée par de nombreuses forêts et affleurements calcaires. Les plateaux de Frasne et Levier sont représentatifs ;
- **Val** : Espace de terre contenu entre deux coteaux, se caractérisant par des petites prairies, des pâturages, des pré-bois ou des bois d'altitude d'environ 1000 m, illustré par le Val de Mouthe ;
- **Mont** : la montagne se dessine aux alentours de 1300 m avec ses roches, forêts et alpages tel que le massif du Risoux.

Des éléments naturels, essentiels à la qualité du cadre de vie

- **l'eau** : source, rivières, lacs, tourbières, ...
- **les roches** : affleurements calcaires, les falaises, ...
- **les forêts** : massifs boisés, prés-bois, haies, lisières, ...

Des lieux insolites

Les sources du Doubs et de la Loue, le défilé d'Entre-roches, les gorges de Remonot, la montagne du Larmont, les tourbières de Frasne et de Mouthe, les lacs de Remoray et de St point, le site de Chapelle-des-Bois mais également la cité de caractère de Jougne (23 sites inscrits ou classés au total) confèrent un paysage exceptionnel, vecteurs d'offre touristique et de loisirs.

Un patrimoine bâti autour de la ferme

Le paysage bâti est marqué par le volume de la ferme pastorale construite avec des matériaux locaux : terre pour la liaison au ciel (tuiles foncées), calcaire (du gris à l'ocre de Pontarlier) pour les murs verticaux, bois de pays qui se teinte en gris pour une partie de la façade et/ou le toit. De la ferme isolée de grand volume (à souleret ou à pignon) des plateaux, aux fermes accolées des grands monts, la morphologie des espaces se dessine différemment sur le territoire. Seuls les tissus pavillonnaires récents essentiellement bâti en dehors des centres sont uniformes.

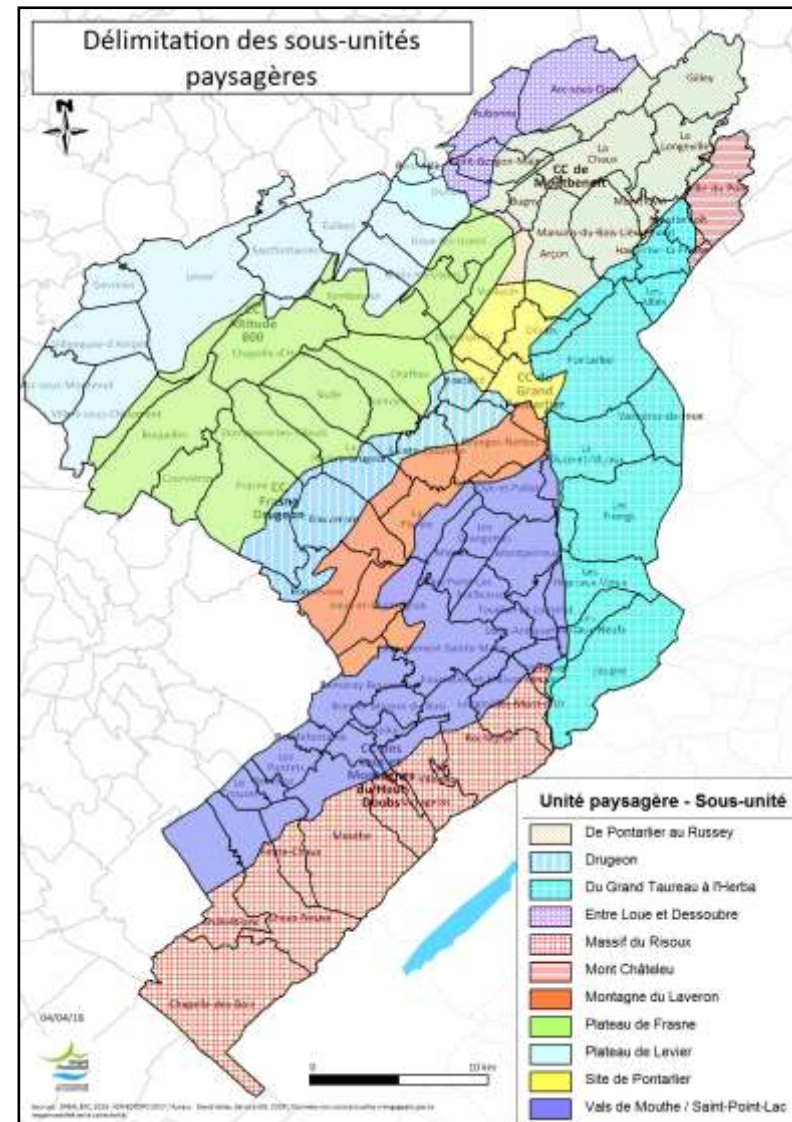
Une ville centre de grande qualité architecturale et urbaine

Le paysage urbain de Pontarlier est dominé par un site inscrit « le Larmont » et organisé entre la rivière « le Doubs » et la place St Bénigne. Les maisons en calcaire jaune sont caractéristiques de la ville-centre.

Un paysage en mutation

Milieus humides, prairies, haies, bosquets, lisières, forêts, roches dessinent le paysage dans lequel s'inscrit la trace de l'homme. La gestion agricole et forestière façonne ce paysage traditionnel. La ferme traditionnelle, difficilement réhabilitable essentiellement du fait de son grand volume, des difficultés d'optimisation de la lumière et à l'usage initial, fait l'objet de démolition pour de la reconstruction. Les constructions neuves, souvent individuelles mitent le paysage. Les zones d'activité économique, situées généralement en entrée de commune, grèvent le paysage avec leurs bâtiments industriels uniformes et de moindre qualité.

Un territoire aux qualités visuelles



Typologie de ferme traditionnelle

- Gouttereau - Petit volume
- Souleret
- Pignon
- Pastorale mixte
- Chalet



Les enjeux

1. Le paysage du Haut-Doubs est un marqueur d'identité, à promouvoir en particulier le long de la RN 57 (axe de passage), des principaux axes départementaux (RD 437, RD 72, RD 67, RD 9, ...) et aux entrées de territoire (ex : Le Petit Paris) ;
2. Une attention particulière aux paysages naturels du Haut-Doubs (Loi Montagne) face à la pression foncière : alpages, estives, prés-bois, formations karstiques, affleurements rocheux, tourbières, ...
3. La lutte contre la banalisation des paysages bâtis (perte d'identité) par la conservation des éléments sensibles du patrimoine construit (fermes pastorales, maisons de calcaire jaune) pour éviter la démolition du bâti face au contexte foncier tendu.

Les interfaces avec les autres thématiques

- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- Planifier l'habitat et améliorer la cohésion
- Limiter la consommation d'espace
- Protéger la biodiversité et développer la TVB
- Préserver les espaces à usage ou à potentiel agricole et forestier

Les liens avec les autres schémas

SRADDET

Charte PNR du Haut-Jura
Et du Doubs Horloger



Une biodiversité d'exception

Une nature prépondérante

58 % du territoire est « concerné » par un milieu naturel reconnu ou protégé : Natura 2000 (zones humides et espaces forestiers (17%)), inventaire ZNIEFF (type 1 et 2), Arrêtés de protection de biotope (APPB), Réserves naturelles nationales et régionales (RNN et RNR), Site RAMSAR, PNR du Haut-Jura et du Doubs Horloger, Espaces naturels sensibles (ENS), espaces gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Franche-Comté (CEN).

Des habitats d'exception

Des milieux humides (marais, tourbières, lacs, rivières, mares) mais aussi des pelouses sèches, corniches, falaises, alpages, affleurement calcaires, pré-bois forêts, prairies de fauche et pâturages composent le pays du Haut-Doubs. Ces habitats de qualité sont des hauts lieux de vie pour des espèces communes mais aussi remarquables comme le Grand Tétrás, Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier des prés, Lynx boréal, Triton alpestre, Ecrevisse à pattes blanches ...

Une trame verte et bleue riche

Composée de l'ensemble des sous-trames du SRCE (Milieux forestiers, herbacés permanents, mosaïque paysagère, aquatiques, humides, xériques), la trame verte et bleue se structure autour de :

- réservoirs de biodiversité constitués de forêts et milieux humides/aquatiques (lacs, cours d'eau, zones humides, ...);
- corridors écologiques comme le Dugeon, le Doubs, la plaine de l'Arlier, les massifs d'altitude constituant également des corridors transfrontaliers.

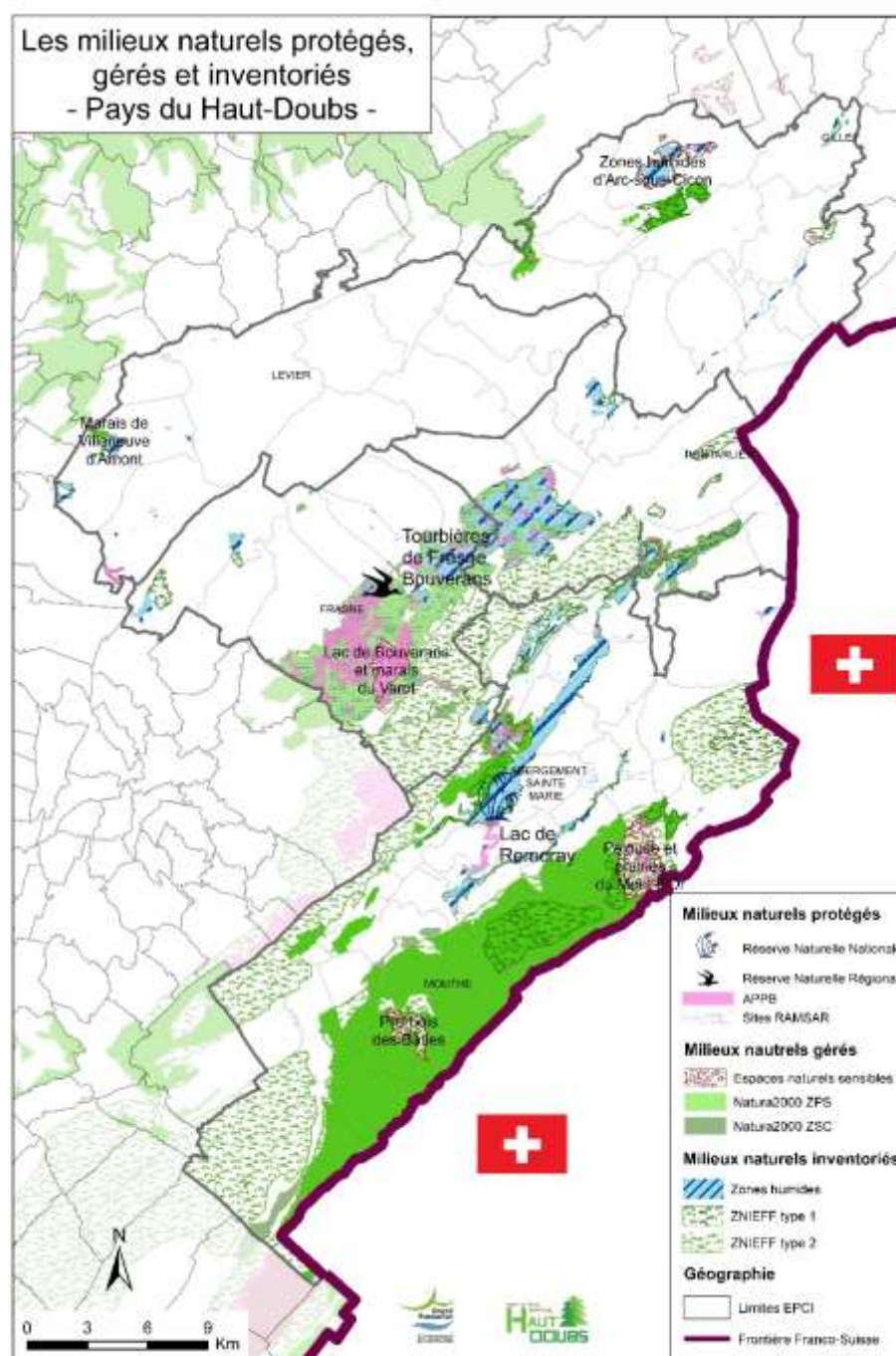
La pression foncière, les infrastructures de transport associées de par leur trafic notamment (RN 57, axe SNCF Paris-Pontarlier) de même que les pratiques agricoles perturbent la fonctionnalité de la TVB.

La trame noire est également à prendre en compte dans les projets d'aménagement pour limiter la lumière artificielle créant un effet barrière pour la faune nocturne.

Un équilibre fragile

Les pratiques agricoles traditionnelles (essentiellement tournée sur de la production de comté au sein d'exploitations à taille humaine) sont tentées par un gain de foncier qui n'est pas sans risques : suppression des zones humides et passage au casse-cailloux sur les prés-bois.

Une présence de zones humides de qualité



Les enjeux

1. Une conception du développement de l'urbanisation en y intégrant les exigences environnementales ;
2. L'eau, les milieux humides et aquatiques, composantes essentielles du territoire à préserver ;
3. Une trame verte et bleue globalement fonctionnelle sur le Haut-Doubs à conforter tout en agissant prioritairement sur les dysfonctionnements liés aux infrastructures de transport (traversée de la RN 57, en entrée sud de Pontarlier, D72 vers Villeneuve-d'Amont, ...)

Les interfaces avec les autres thématiques

- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- Limiter la consommation d'espace
- Préserver les espaces à usage ou à potentiel agricoles, forestiers
- Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
- Maîtriser les énergies et les émissions de gaz à effet de serre
- Utiliser avec efficacité les ressources naturelles

Les liens avec les autres schémas Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) (volet du SRADET)

SRADET

Charte du PNR Doubs Horloger

Charte du PNR du Haut-Jura

Plan Directeur du Nord Vaudois (PDNV)



Une ressource en eau fragilisée

Un bien commun à protéger

Le Pays du Haut Doubs présente de nombreux paysages liés à l'eau : ruisseaux, rivières, zones humides, étangs et lacs. Les surfaces en eau représentent 796 ha soit 0,7% de la surface du pays. Les principales sources en eau sont la nappe de l'Arlier (32 %), le lac St Point (20%) et la Nappe du Drugeon (6%). De nombreuses ressources stratégiques majeures en milieu karstique sur le sud-est du territoire (Pontarlier, CC LMHD)

Un positionnement géographique stratégique en tête de bassin versant

Le territoire est constitué d'affleurements rocheux caractéristiques des montagnes du Jura et le calcaire présent, friable constitue un sol perméable favorable aux pollutions où il est difficile de retenir de l'eau (en sol et sous-sol). En tant que tête de bassin versant dans un contexte de changement climatique, ce contexte confère une responsabilité autant qualitative que quantitative du Pays du Haut-Doubs

La consommation d'eau sur le territoire

Le volume global annuel est de 100 millions de m³ et les réseaux des collectivités en captent 10 millions, dont 1 million est consommé par l'agriculture, 1,8 par l'industrie, 3,6 pour la consommation domestique et 3,3 est perdue dans les fuites (Chiffre de 2011). Selon les dernières données disponibles (étude menée en 2023 par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue), la consommation domestique théorique serait de 3,3 millions de m³ soit 50m³/habitant/an.

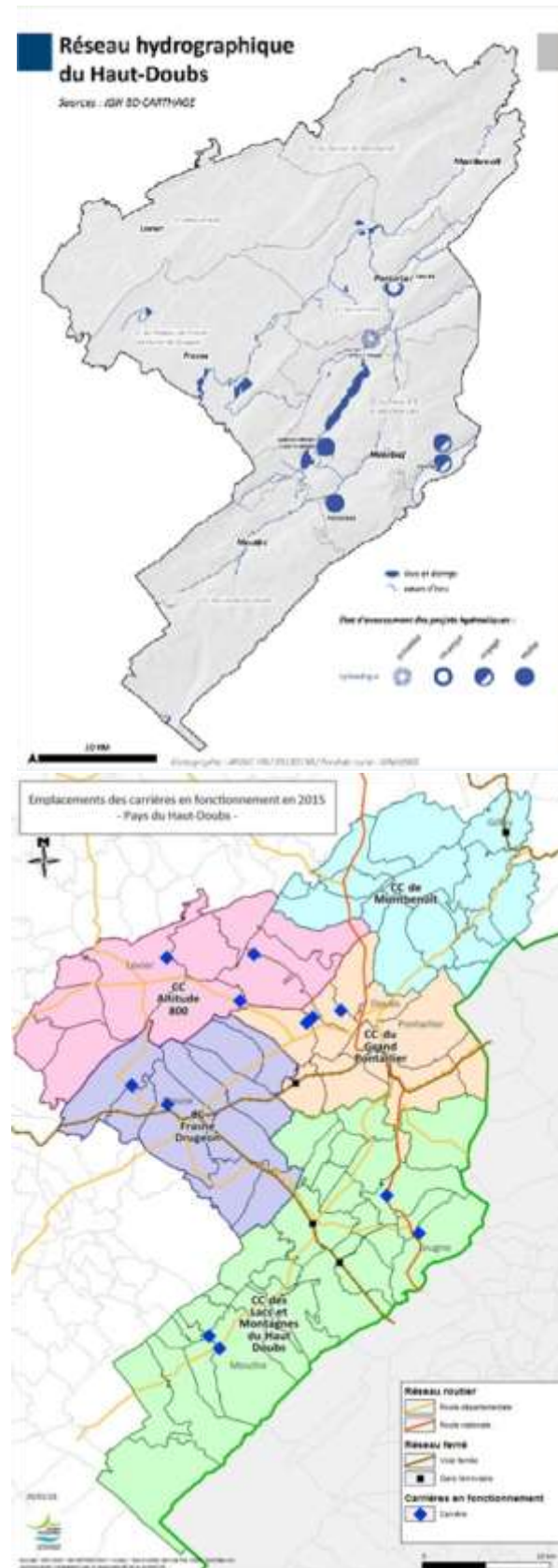
Une gestion globale à réorganiser

La ressource en eau et les milieux aquatiques sont devenus très fragiles voir réduits. Le développement du territoire reste intimement lié aux réponses à trouver pour permettre de disposer de ressources en eau potable suffisantes et de qualité. Une optimisation et une connexion des 76 unités de gestion des eaux (UGE) est à construire. La mise en place d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue participe à la prise de conscience de la nécessaire gestion globale des eaux et du besoin de coordination des réseaux d'eau.

Un précieux calcaire

Le calcaire est présent sous toutes ses formes (sables, gravier, roches...). Cette roche est propice à une activité économique riche, utile aux BTP, VRD.... 11 carrières sont exploitées sur le territoire du SCoT et des extensions d'exploitation sont projetées. Ces activités sont très consommatrices d'eau et nécessitent d'être pérennisées par des processus de recyclage (réutilisation des déchets inertes du BTP).

Des fragilités territoriales identifiées



Les enjeux

1. La limitation des incidences négatives sur les milieux aquatiques : en surface : pollutions agricoles, domestiques et industrielles, imperméabilisation, transformation morphologique des cours d'eau, ...
2. L'alimentation en eau est un enjeu majeur qui nécessite :
 - une organisation et une optimisation de la ressource en eau en fonction des besoins estimés liés à l'accueil de nouveaux ménages sur le territoire (environ 900 000 m³ d'ici 20 ans) ;
 - des prospections afin de trouver une nouvelle ressource de substitution pour limiter notamment les prélèvements sur le lac St Point ;
 - une préservation des ressources stratégiques majeures en milieu karstique sur les secteurs de Pontarlier et de la CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
3. La priorité donnée aux recyclage des déchets du bâtiment et à l'agrandissement des carrières exploitées (et non à de nouvelles créations)

Les interfaces avec les autres thématiques SCoT

- ➡ Définir l'armature spatiale
- 🏢 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- 🏠 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- 🔍 Limiter la consommation d'espace
- 🔗 Protéger la biodiversité et développer la TVB

Les liens avec les autres schémas

SRADDET

Charte du PNR du Haut-Jura
et du Doubs Horloger

SDAGE-SAGE-CLE/ Haut-Doubs

Schéma régional des carrières



Des pollutions présentes mais maîtrisées

Les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport :

Le bruit est présent le long des grands axes routiers – RN 57, RD 9, RD 72, RD 74, RD 130, RD 471, RD 472, RD 437 et lors des manifestations, travaux... La RN 57, RD 471 et la RD 437 sont concernées par le classement sonore des infrastructures terrestres en catégorie 3 et 4 sur 5, nécessitant des mesures d'isolement acoustique particulières des bâtiments le long de ces axes.

Une qualité de l'air correcte

Les émissions de polluants sont en recul et l'indice de qualité de l'air est de 4 sur une échelle de 8. L'air est affecté par des particules liés aux transport routier (axes RN57) mais aussi près des industries (Pontarlier) et de l'habitat notamment pour les COVNM (Composés volatils non méthaniques), NOx (Oxyde d'azote) et PM10 /PM2,5 (particules fines).

Des milieux aquatiques concernés par les pollutions humaines

Les pollutions agricoles (produits phytosanitaires, les apports chimiques, organiques ou biologiques, les épandages) ainsi que les pollutions urbaines et industrielles affectent la qualité des eaux. De plus, la nature karstique du sol le rend plus sensible aux polluants.

Une présence industrielle encore polluante

Les anciennes industries (scieries...), les mines (exploitation de métaux ferreux) sont autant d'activités susceptibles de laisser des traces dans les sols. 8 sites et sols pollués sont recensés dans la base de données BASOL mais 6 sont traités, 1 site en travaux à Mouthe et 1 en évaluation à Montbenoit. De plus, si la plupart des anciennes décharges sont réhabilitées, il existe encore quelques lieux en cours de réhabilitation comme la décharge des Entres Portes à Pontarlier.

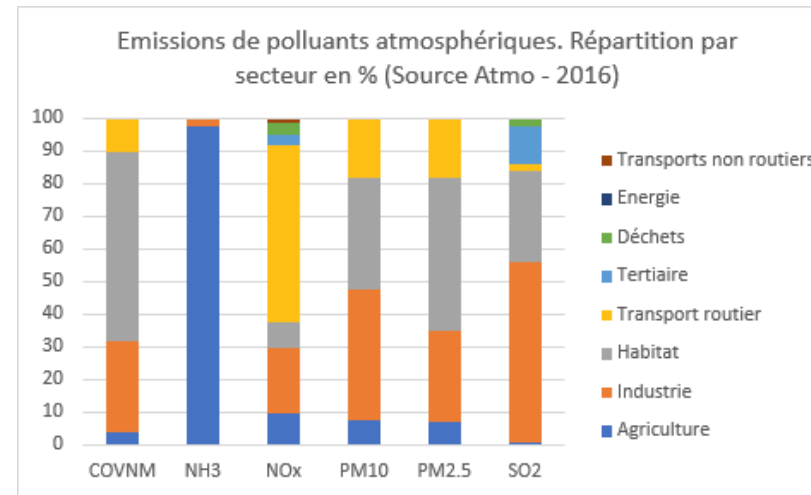
Des stations de traitement des eaux usées (STEU) et des choix d'assainissement à optimiser

Le système d'assainissement collectif est bien développé sur le territoire avec 17 STEP recensées. Toutefois, celle de Pontarlier est en surcharge hydraulique liée aux eaux pluviales et d'autres en cours de modernisation. L'assainissement autonome est encore bien présent sur le secteur du Haut Doubs avec des équipements peu conformes. Au vu du contexte karstique, toute activité est susceptible d'une pollution des sols et de l'eau. La majeure partie des établissements concernés par la pollution de l'eau sont liés à l'industrie du lait (46% des établissements) avec la fabrication des fromages mais aussi la transformation du bois et les activités mécaniques.

Un acteur déchet présent et innovant

Présent sur l'ensemble du territoire du Haut-Doubs, Préal (centre de tri et de traitement des déchets) est l'interlocuteur privilégié en matière de déchets. Sa politique de valorisation et de réduction des déchets est ambitieuse.

Une attention à porter aux émissions de polluants des secteurs du transport routier et des industries



L'épuration, un enjeu stratégique



Les enjeux

1. La poursuite de la réduction des émissions de polluants et nuisances sonores tout en éloignant les populations vulnérables (EHPAD, structures petite enfance) des sources de pollution.
2. Le développement des territoires (habitat, économie, agriculture, ...) à concilier aux capacités de traitement des effluents avec une attention particulière sur les dispositifs d'assainissement non collectif.
3. L'accompagnement de la politique ambitieuse de Préal en matière réduction et de valorisation des déchets (déchèteries, extension du centre de valorisation, ...)

Les interfaces avec les autres thématiques SCoT

- Organiser les déplacements et les mobilités
- Préserver les espaces à usage ou à potentiel agricoles, forestiers
- Maîtriser les énergies et les émissions de gaz à effet de serre
- Prévenir les risques
- Utiliser avec efficacité les ressources naturelles

Les liens avec les autres schémas

Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Plan de gestion départemental des déchets du bâtiment et des travaux publics

SDAGE Rhône-Méditerranée

SRADDET



Une forte activité énergétique

Des consommations énergétiques importantes

Le territoire consomme 148 KTEP dont 51 % de pétrole, 21 % d'électricité, 12 % de gaz et 13 % d'EnR notamment pour le transport routier (34%), les secteurs résidentiel (30%), industriel (20%), et tertiaire (8%). L'augmentation de la population et des activités économiques a conduit à une augmentation de la consommation d'énergie entre 2008 et 2016 de +4,3 %. (Source ATMO).

Un indice de précarité énergétique supérieur

Le territoire est marqué par un indice de précarité énergétique supérieur à la moyenne nationale (8,9% du revenu médian consacré au logement et déplacement contre 8,4% de moyenne nationale en 2014) dû essentiellement au volet transport qui impacte fortement le budget des ménages mais aussi aux exigences climatiques pour le chauffage des logements précaires.

Une production d'EnR variée et au potentiel certain

La part des EnR est surtout liée aux productions historiques du bois énergie (80% de l'EnR est lié à la forêt) et à l'hydroélectricité (syndicat de Labergement-Ste-Marie). Des nouveaux potentiels sont exploités sur le territoire notamment le solaire avec le développement des trackers solaires ou en lien avec l'énergie issue de l'incinération des déchets avec le développement de divers réseaux de chaleur urbain (ex : Pontarlier).

Un territoire fortement émetteur de GES

Les 592 000 tonnes de GES émises chaque année représentent 9,5 tonnes par habitant soit une moyenne supérieure de 15% par rapport à la moyenne régionale. Du fait du cheptel de bovins (48.000 têtes), l'agriculture est le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre avec une part de 40% puis 30% sont liées aux transports, 14% à l'industrie, 10% à l'habitat. Elles sont en hausse de 6,4% depuis 2008 (+ 36 000 tonnes) mais sont stables par habitant.

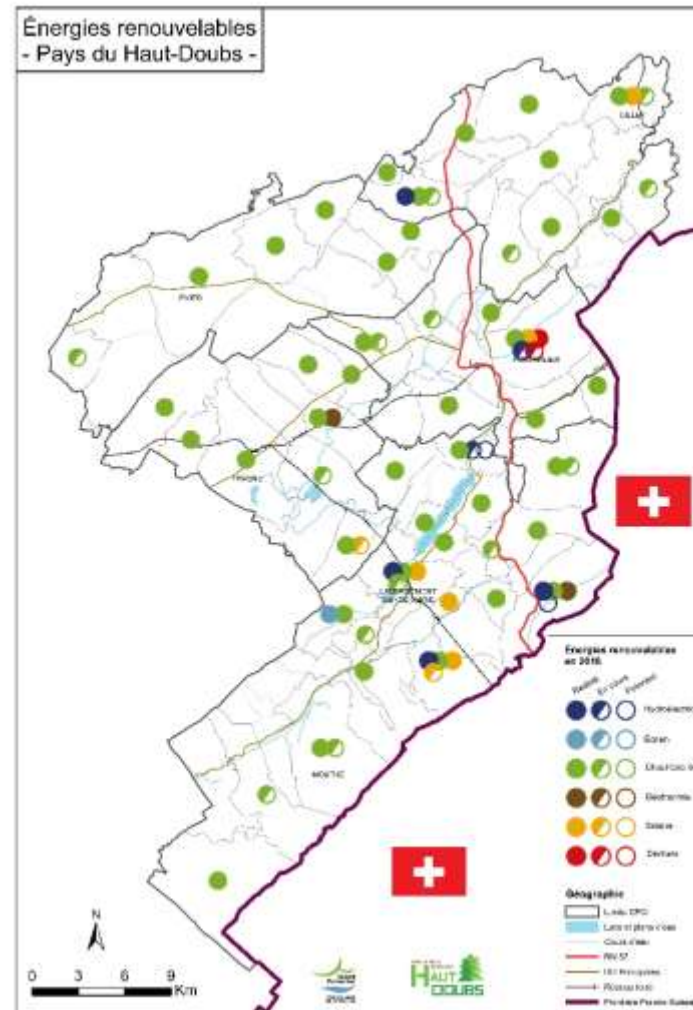
Un environnement favorable à la séquestration de carbone

Avec 47 % de surface de forêt, 43 % de prairies et 2,6 % de zones humides, le potentiel « puits de carbone » permet d'absorber 75 % des émissions du territoire.

Des démarches et des engagements

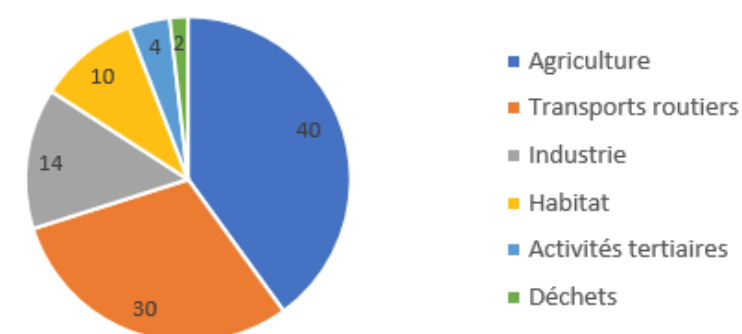
Une démarche TEPCV (Territoire à énergie positive et à croissance verte) et une démarche de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sont en cours, porté par le syndicat mixte. De plus, dès 2014, un PCET a été formalisé à l'échelle du Pays et un agenda 21 sur Pontarlier.

Des sources et potentiels d'EnR identifiés



Une activité agricole, source d'émissions de GES

Emissions de GES par secteur (en %) (Source Atmo - 2016)



Les enjeux

- 1 – La réduction des consommations énergétiques du territoire et notamment dans les activités utilisant des produits pétroliers.
- 2 – La lutte contre les émissions de GES notamment au niveau des secteurs fortement émetteurs (agriculture, transports, ...)
- 3 – Le soutien aux projets de développement des ENR et la diversification des sources d'ENR en exploitant les potentiels historiques (bois-énergie, hydroélectricité) et les potentiels plus récents comme le solaire (ex : trackers solaires) ou l'énergie liée à l'incinération des déchets (ex : développement de réseaux de chaleur) ;

Les interfaces avec les autres thématiques

- ➔ Définir l'armature spatiale
- 🏠 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- 🚗 Organiser les déplacements et les mobilités
- 🌿 Protéger la biodiversité et développer la TVB
- 🏡 Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
- 🌱 Prévenir les pollutions et nuisances

Les liens avec les autres schémas

SRCAE / SRADDET / SRE

Charte du PNR- Haut-Jura

Charte du PNR Doubs horloger

PCAET du Haut Doubs

Le label TEPCV

PDNV- plan directeur du Nord vaudois

Des risques limités mais présents

Des aléas climatiques forts et un risque incendie à ne pas négliger

Le climat continental de moyenne montagne est sujet à de grandes variations de température et d'hydrométrie présentant des risques potentiels. Ces phénomènes sont amenés à être amplifiés avec les effets du changement climatique. Au regard des sécheresses observées ces dernières années fragilisant les boisements, le Pays du Haut-Doubs est sujet au risque incendie.

Un risque inondation existant

Traversé par le Doubs, l'aléa inondation est présent sur le secteur du Haut Doubs via essentiellement les PPRi du Doubs Amont et de la Loue. Les crues du Dugeon, de la Morte, de la Loue, de la Jougna, du Bief blanc et du ruisseau des Lavaux, peuvent avoir des incidences notables.

Des mouvements de terrain à prendre en compte

Le Haut Doubs présente des risques ponctuels d'affaissement liés à la nature karstique du sous-sol ou d'éboulement dus à des activités humaines ou à des conditions climatiques extrêmes. 21 communes présentent des aléas moyens à forts. Il n'y a pas de PPR mouvement de terrain mais une doctrine départementale de l'Etat permettant de définir les secteurs inconstructibles en fonction du niveau d'aléa. Ponctuellement et essentiellement réparties sur les plaines alluvionnaires (Plaine de l'Arlier notamment), des poches d'argiles ponctuelles occasionnent un risque de mouvement de terrain de type retrait-gonflement.

Un risque radon à considérer

La présence de radon présente des risques, qui sont réglementés essentiellement dans les équipements recevant du public avec la présence d'enfants.

Un aléa minier présent sur le Haut-Doubs

Les Fourgs, les Grangettes, Les Hôpitaux-Vieux, Longevilles-Mont-d'or, Métabief, Oye-et-Pallet et Septfontaines sont concernés par l'aléa minier.

Des risques sismiques modérés

Eloigné des grandes failles, le Haut Doubs est classé en zone 3 (modéré) sur 5.

Des avalanches possibles

Du fait des falaises abruptes, des risques sont localisés ponctuellement sur les corniches du Mont d'or en particulier à Jougne.

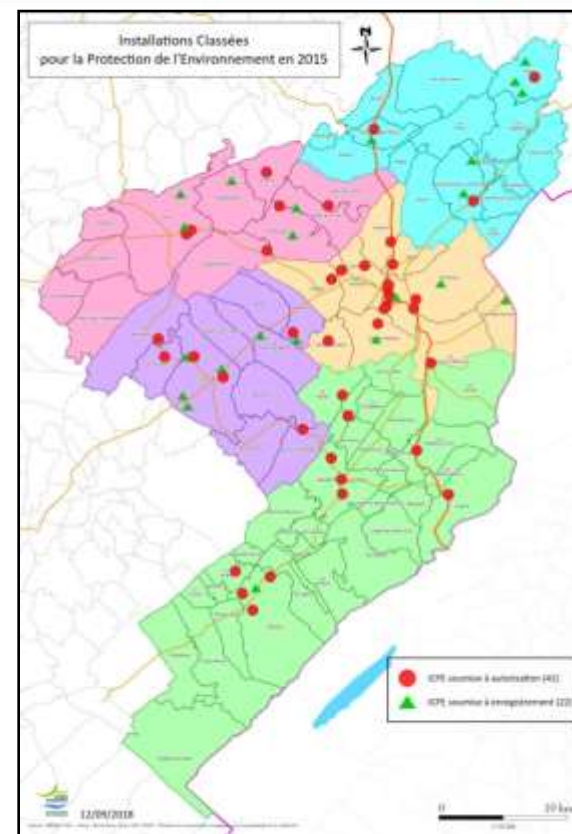
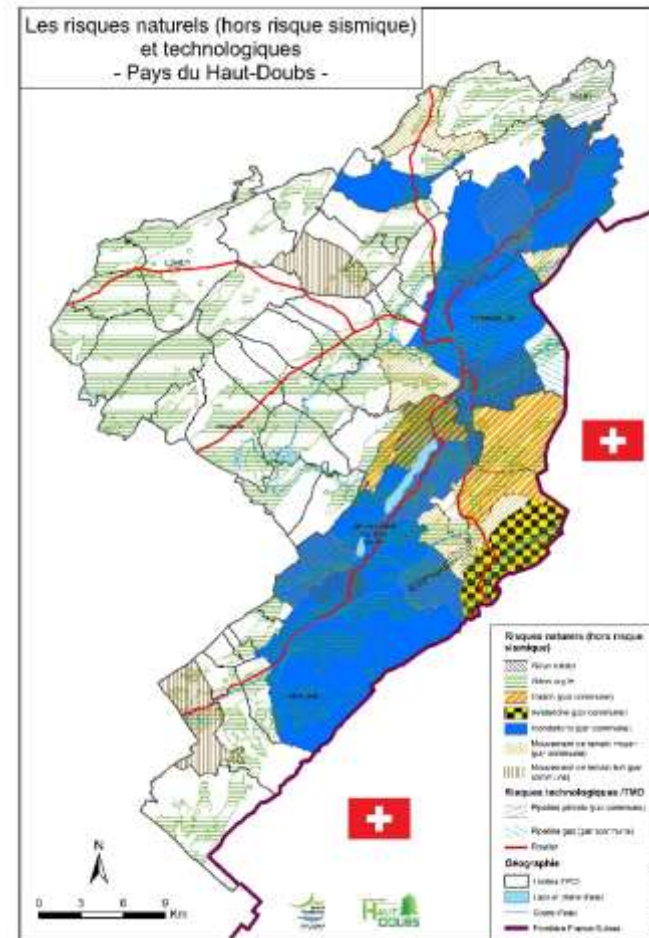
Des transports de matières dangereuses

Sur le pays, deux canalisations sont particulièrement sensibles : une conduite Gaz (Suisse-Pontarlier) et un réseau d'hydrocarbures (Gilley). De plus, le transport par voie routière est à considérer sur la RN 57 en raison du trafic de transit et les RD du pays.

Des installations classées pour la protection de l'environnement

Plusieurs communes accueillent des IPCE pouvant être à l'origine de nuisances pour le voisinage.

La localisation des risques



Les enjeux

1. Le risque « mouvement de terrain » à mieux connaître liés à la nature karstique du sol et l'exploitation historique de mines pour définir les choix d'urbanisation future du territoire ;
2. Un potentiel de risques naturels (inondation, incendie, ...) et technologiques à ne pas aggraver par l'urbanisation pour assurer la sécurité des biens et des services.

Les interfaces avec les autres thématiques

- ➔ Définir l'armature spatiale
- 🏭 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
- 🏠 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
- 💧 Utiliser avec efficacité les ressources naturelles
- 🗑️ Prévenir les pollutions et nuisances

Les liens avec les autres schémas

DDRM
(Dossier Départemental des Risques Majeurs du Doubs)

PGRI
(plan de gestion du risque inondation)

PPRI du Doubs-Amont et de la Loue

DICRIM
Document d'information communal sur les risques majeurs